

PMA : «Mère» et «mère» seront inscrits sur les actes de naissance des enfants de couples de femmes



Article rédigé par *RT France*, le 26 août 2019

On nous avait juré que nous n'aurions jamais "Parent 1" et "Parent 2". Nous avons mieux désormais : "Mère", et "Mère".

Source [RT France]

Les mentions «mère» et «mère» figureront désormais sur les actes de naissance des enfants nés d'une PMA entreprise par un couple de femmes, selon une future disposition de la loi bioéthique examinée à la rentrée 2019.

La ministre de la Justice Nicole Belloubet a indiqué le 26 août que seraient mentionnés les termes «mère et mère» sur les actes de naissance des enfants d'un couple de lesbiennes ayant eu recours à la procréation médicalement assistée (PMA), une disposition prévue dans [la prochaine loi bioéthique](#).

Cet enfant a deux mères, et bien il aura deux mères à l'état civil

«Sur l'acte de naissance apparaîtra "mère et mère" quand nous avons des enfants qui sont issus d'une PMA pour un couple de femmes», a déclaré Nicole Belloubet sur BFMTV.

«La réalité c'est celle-là: cet enfant a deux mères, et bien il aura deux mères à l'état civil», a-t-elle ajouté. «Sans doute mettrons-nous la mère qui accouche en premier puis l'autre mère ensuite», a poursuivi Nicole Belloubet, qui porte ce texte avec les ministres de la Santé Agnès Buzyn et de la Recherche Frédérique Vidal.

La loi bioéthique, qui prévoit l'élargissement [de la procréation médicalement assistée \(PMA\) aux couples de femmes et aux femmes seules](#), sera examinée à l'Assemblée nationale en septembre.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)